



AVIS RELATIF À LA NÉGOCIATION BOURSIÈRE

Nouveau barème de droits de la Bourse Alpha TSX

La Bourse Alpha TSX (« Alpha ») est heureuse de présenter son nouveau barème de droits, qui entrera en vigueur à la date de lancement de son nouveau modèle de négociation exposé dans l'avis 2015-028, sous réserve de l'approbation réglementaire. Les changements apportés aux droits ainsi que l'adoption du nouveau modèle de négociation d'Alpha visent à offrir de meilleures modalités financières et une qualité d'exécution supérieure pour les flux d'ordres naturels actifs, tout en améliorant les conditions de négociation pour les pourvoyeurs de liquidité disposés à s'engager à fournir une taille d'ordre minimale.

Alpha adoptera un modèle de tarification teneur-preneur inversé qui offrira un rabais pour les flux d'ordres actifs et permettra en outre aux courtiers de réduire leurs frais de négociation active. Grâce à cette diminution des frais, jumelée à un plus grand volume d'exécution et à une qualité d'exécution supérieure, la Bourse Alpha TSX est outillée pour devenir la principale destination de routage pour les flux d'ordres actifs au Canada.

Nous sommes heureux d'offrir un programme de tarification de lancement destiné à soutenir l'adoption rapide du modèle de tarification d'Alpha et à permettre aux participants du marché de profiter sur-le-champ des avantages inhérents à ce modèle. Cette tarification provisoire prévoit des frais d'affichage réduits pour la liquidité passive, ce qui favorisera une liquidité accrue et plus large sur Alpha et permettra à tous les participants de tirer profit plus rapidement des avantages du nouveau modèle de négociation d'Alpha. Cette tarification de lancement sera en vigueur jusqu'au 30 novembre 2015, après quoi les droits normaux s'appliqueront. Ces droits sont résumés ci-dessous :

	Tarification de lancement (du 21 septembre au 30 novembre 2015)	Droits d'Alpha TSX (en vigueur le 1 ^{er} décembre 2015)
< 1 \$		
Retrait de liquidité	(0,0006 \$)	(0,0006 \$)
Ajout de liquidité		
Ordres pour affichage seulement	0,0006 \$	0,0012 \$
Ordres qui ne sont pas pour affichage seulement	0,0006 \$	0,0010 \$
≥ 1 \$		
Retrait de liquidité	(0,0010 \$)	(0,0010 \$)
Ajout de liquidité		
Ordres pour affichage seulement	0,0010 \$	0,0016 \$
Ordres qui ne sont pas pour affichage seulement	0,0010 \$	0,0014 \$

Autres changements

Aux fins d'harmonisation avec certains droits perçus par les autres marchés boursiers de TMX, d'autres changements sont apportés au barème des droits d'Alpha. Par exemple, les droits applicables aux ordres actifs pour l'exécution automatique de lots irréguliers d'Alpha et de la TSX seront uniformisés afin que les participants puissent exécuter plus aisément et à moindre coût leurs lots irréguliers sur l'un ou l'autre des marchés boursiers de TMX. Les négociateurs de lots irréguliers de la Bourse Alpha TSX n'obtiendront plus de rabais pour l'exécution de lots irréguliers.

Le nouveau barème des droits de négociation de la Bourse Alpha TSX est présenté ci-après.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de cette annonce, prière de communiquer avec un membre de l'équipe de gestion des comptes.

Jeff Foster: 416 947-4229
 Monika Marcziowa: 416 947-4534
 Matthew Lee: 416 947-4665
 Michael Tintinaglia: 416 947-6679

Barème des droits de négociation de la Bourse Alpha TSX En vigueur à partir du 21 septembre 2015

Bourse Alpha TSX

Droits d'adhésion de la Bourse Alpha TSX¹

Droits d'admission :	3 000 \$
Droits d'adhésion mensuels :	1 250 \$

Droits de négociation²

Fonction de saisie d'applications :	Gratuit Les applications involontaires sont facturées selon les droits du marché en continu après l'ouverture.
Exécution de lots irréguliers :	0,0005 \$ par action dont le cours de négociation est inférieur à 1 \$ 0,0010 \$ par action dont le cours de négociation est égal ou supérieur à 1 \$ S'applique aux transactions exécutées automatiquement contre le négociateur de lots irréguliers au cours des opérations sur le marché en continu après l'ouverture de la Bourse.

Opérations sur le marché en continu de la Bourse Alpha TSX³

Tarifification de lancement – en vigueur jusqu'au 30 novembre 2015

	Cours de l'action	
	< 1,00 \$	≥ 1,00 \$
Retrait de liquidité	(0,0006 \$)	(0,0010 \$)
Ajout de liquidité		
Ordres pour affichage seulement	0,0006 \$	0,0010 \$
Ordres qui ne sont pas pour affichage seulement	0,0006 \$	0,0010 \$

Tarifification en vigueur à compter du 1^{er} décembre 2015

	Cours de l'action	
	< 1,00 \$	≥ 1,00 \$
Retrait de liquidité	(0,0006 \$)	(0,0010 \$)
Ajout de liquidité		
Ordres pour affichage seulement	0,0012 \$	0,0016 \$
Ordres qui ne sont pas pour affichage seulement	0,0010 \$	0,0014 \$

Droits de négociation pour les titres dont les négociateurs de lots irréguliers sont responsables à la Bourse Alpha TSX

(Annexe 1 à la convention des négociateurs de lots irréguliers)

Exécution de lots irréguliers :	(0,0000 \$) par titre Les droits s'appliquent à la liquidité fournie contre l'exécution automatique de lots irréguliers pendant la négociation sur le marché en continu après l'ouverture de la Bourse.
---------------------------------	--

Les droits ordinaires applicables aux opérations des autres membres de la Bourse d'Alpha TSX s'appliquent à toutes les autres opérations effectuées par des négociateurs de lots irréguliers.

¹ Les droits d'admission pour les nouveaux membres et les droits d'adhésion mensuels sont assujettis à la TPS/TVH.

² Sauf indication contraire, les droits de négociation des marchés TSX sont exempts de la TPS/TVH.

³ Les droits sont établis en fonction du volume d'actions exécuté, y compris pour les exécutions découlant d'appariement par l'intermédiaire de la gestion de l'autonégociation. Un crédit net accordé à l'ensemble de la firme pour les opérations sur le marché en continu après l'ouverture sera d'abord appliqué afin de compenser les autres frais de négociation de la firme. Tout crédit restant sera versé à la firme.

Droits courants relatifs à la technologie et autres droits (droits mensuels, sauf indication contraire)^{4,5}

DROITS RELATIFS À LA TECHNOLOGIE

Produits	Applicable à la Bourse de Toronto, à la Bourse de croissance TSX et à la Bourse Alpha TSX
Connectivité 1 Gb (Démarcation) ⁶	Aucuns droits exigés
Connectivité 10 Gb (Démarcation) ⁶	1 500 \$ pour la première connexion primaire 1 000 \$ pour une connexion primaire additionnelle 1 000 \$ pour une connexion de reprise après sinistre
Nouvelle certification FIX	3 000 \$ (droits non récurrents)
Installation de session groupée	500 \$ par session groupée (droits non récurrents)

DROITS RELATIFS AUX ESSAIS

Produits	Applicable à la Bourse de Toronto, à la Bourse de croissance TSX et à la Bourse Alpha TSX
Environnement général d'essai (GTE) seulement	2 000 \$
Droits de base pour essais de fin de semaine	2 500 \$ par essai

⁴ Les droits relatifs à la technologie, aux essais et à la transmission de données sont assujettis à la TPS/TVQ.

⁵ Les droits relatifs à la technologie et les autres droits s'appliquent à l'égard de l'accès à l'infrastructure réseau commune des marchés boursiers de TMX, qu'il s'agisse d'accéder à un seul ou à l'ensemble des marchés boursiers de TMX. De même, les droits afférents à l'« environnement général d'essai (GTE) seulement » donnent accès à l'environnement d'essai de l'ensemble des marchés boursiers de TMX.

⁶ Le fournisseur et l'organisation participante, le membre ou l'abonné assument les frais facturés par l'entreprise de télécommunications.